

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 24 octobre 2023

**Frédéric Bonnichon, Maire de Châtel-Guyon :**  
**« Pourquoi j'ai accordé le permis d'aménager au projet du Parc Ecureuil »**

« Jeudi 19 octobre, à la suite de l'instruction par les différents services administratifs et de l'avis favorable au projet, j'ai signé le permis d'aménager du Parc Ecureuil au Parcours de Santé de Châtel-Guyon. En voici les explications.

Une zone de notre forêt communale est actuellement touchée par **une épidémie de scolytes sur les résineux**, qui nous a contraints, il y a deux ans, à devoir mener des coupes sanitaires sur plus de 10 000 m<sup>2</sup> en lien étroit avec l'Office National des Forêts (ONF). Nous avons replanté en début d'année quelque 1600 arbres, avec des espèces mieux adaptées au réchauffement climatique.

Le Parc Ecureuil actuel est installé, depuis plus de 20 ans, dans ce secteur, et l'avenir de son activité accrobranche est menacé, en raison de l'état sanitaire des arbres. Il constitue un acteur du tourisme majeur de notre commune, et œuvre pour la promotion des activités de pleine nature et du sport-santé pour les Châtelguyonnais et les visiteurs du territoire, tout en déployant des aménagements écoresponsables. Nous avons toujours travaillé en partenariat étroit avec le Parc Ecureuil et ses équipes, comme nos prédécesseurs, et nous avons souhaité, avec l'équipe municipale, **l'aider à pérenniser son activité à Châtel-Guyon.**

Après plusieurs mois de recherche, il s'est avéré que la zone pouvant accueillir cette activité accrobranche était celle proche du Parcours de Santé, car il s'agit d'une zone de promenade comprenant déjà des chemins balisés, des agrès sportifs et une zone de stationnement. Les arbres y sont essentiellement des feuillus, donc épargnés par l'épidémie sanitaire.

Le porteur de projet, la société de M. Sébastien Pons, a donc déposé, avec l'accord de la Ville, une demande de permis d'aménager. Son projet prévoit **la création d'un chalet d'accueil en bois, ainsi que 8 parcours accrobranches avec installations légères et démontables dans les arbres, un filet suspendu pour les tout-petits, et dans un second temps, 3 cabanes perchées.** L'emprise foncière du projet est de 4 ha environ (comme le Parc actuel) sur les 8 hectares que compte la surface de la parcelle.

Ce dossier a été soumis à de nombreuses évaluations environnementales de la part des services de l'Etat notamment. **Toutes les autorités ont rendu un avis favorable à ce projet, avec des prescriptions et des remarques pour limiter l'impact environnemental**, que nous avons indiquées dans le permis d'aménager du 19 octobre.

En parallèle, conformément aux Codes de l'Environnement et de l'Urbanisme, et en lien avec les services de la Préfecture, nous avons lancé une « participation du public par voie électronique ». D'une durée minimale de 4 semaines, nous avons souhaité laisser 10 semaines de concertation, afin que chacun puisse s'exprimer. Cette participation s'est tenue du 5 juillet au 10 septembre, et a permis de recueillir 264 avis.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Certains acteurs de la commune ont souhaité proposer aux habitants un formulaire papier à renvoyer en Mairie pour donner leur avis. Ce procédé n'était pas conforme à la réglementation en vigueur, mais nous avons néanmoins étudié et comptabilisé les retours (127 au total).

**Tous les avis sont consultables en intégralité sur le site internet, dans la « Synthèse de la participation du public ». Leur analyse montre qu'une majorité des personnes ayant participé sont favorables au projet** (166 observations favorables, 9 observations favorables avec réserves contre 83 observations qui sont opposées au projet, et 6 demandes d'information). Quant aux coupons réponses, sur les 127 coupons reçus en Mairie, 89 soutiennent le projet, contre 38 qui y sont opposés.

Au regard de tous ces éléments administratifs, et en concertation avec les services de l'Etat et les élus de l'équipe municipale de Châtel-Guyon, j'ai donc accordé ce permis d'aménager en tenant compte des remarques et des inquiétudes légitimes. Le projet a d'ailleurs fortement et favorablement évolué depuis plusieurs mois.

Pour rappel, notre commune compte 215 hectares de forêt, et ce projet concerne une zone de 4 hectares. Il n'impacte pas les chemins de promenade du Parcours de Santé, qui resteront accessibles. Il n'y a **aucune privatisation de la forêt** et nous avons demandé au porteur de projet de réduire au minimum la zone clôturée, qui sera désormais d'environ 400 m<sup>2</sup>, soit 1% du futur Parc Ecureuil, autour du filet enfants et de l'accès aux cabanes perchées, pour des raisons de sécurité.

Enfin, contrairement à ce que l'on a pu entendre, je tiens à rappeler que **le projet ne contient aucune construction en dur, ni imperméabilisation des sols. Aucun parking goudronné n'est prévu**, les véhicules stationneront dans l'actuelle zone à l'entrée de la forêt, le marquage des stationnements sera amélioré avec la pose de rondins de bois. Il est rappelé que le Parc est ouvert environ 140 jours par an sur 365, soit 1/3 de l'année.

Le chemin des Planelles, à partir de la Cabane du Parcours de Santé et jusqu'à la barrière forestière sera désormais, à la demande des élus de la Ville, piétonnisé.

Enfin, le terme de « défrichement » qui fait partie du permis d'aménager signifie l'autorisation de ramasser les branches mortes, qui concerne une parcelle d'environ 600 m<sup>2</sup>. **Aucun arbre vivant ne sera abattu.**

Nous avons pu entendre des inquiétudes ces derniers mois, que je comprends et auxquelles j'espère avoir pu répondre avec ces éléments d'explication. Si le dialogue et le débat sont ouverts dans notre commune, je souhaite néanmoins qu'ils aient lieu dans des conditions apaisées et sans diffamation. En lien avec les services de la Préfecture et sous leur contrôle, je serai particulièrement intransigeant en cas d'actions envers le personnel et les élus municipaux. »

*Frédéric Bonnichon, Maire de Châtel-Guyon*

Plus d'informations : [www.chatel-guyon.fr](http://www.chatel-guyon.fr)

